

COMMUNE DE SAULIAC SUR CELE

Compte rendu de la séance du 13 décembre 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Erwan LECONTE

Ordre du jour:

DELIBERATION

1/ Choix de la commune d'implantation du regroupement des classes du Primaire :
Marcilhac sur Célé ou Brengues

Daniel Bancel nous a fait un retour concernant le rendez vous des Maires avec la Sous Préfète. Lors de nos discussions, nous avons échangé sur les problématiques que ces choix posent pour notre village :

*En terme d'attractivité, le possible positionnement de l'école regroupée à Brengues diminue le potentiel d'installation de familles nouvelles sur notre commune.

*En terme de temps de transport scolaire en prenant comme point de départ les communes situées aux extrémités du RPI:

D'Espagnac Ste Eulalie à Marcilhac sur Célé: 12.8 km

De Sauliac sur Célé à Brengues : 16.5 km

*Le positionnement complètement inadapté du village de Brengues à proximité immédiate de villages ayant des écoles dynamiques : Livernon, Bédrier et Gréalou.

*La décision de la commune de Saint Chels de scolariser tous ses nouveaux enfants sur le RPI (Saint Chels à Brengues : 8.5km / Saint Chels à Marcilhac : 5.3 km)

*La proximité géographique du village de Blars de celui de Marcilhac

*L'impossibilité déclarée en réunion et confirmée par mail par le Maire de Brengues de pouvoir emprunter

*La qualité du projet scolaire présenté par Marcilhac sur Célé

*L'implantation à Marcilhac sur Célé est la seule compatible avec le SCOT du Pays de Figeac.

Daniel Bancel fait lecture du projet de délibération.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour l'implantation du regroupement des classes du primaire à Marcilhac sur Célé

Ci dessous la délibération déposée en Préfecture

Choix de la commune d'implantation du regroupement des classes du primaire dans la vallée du Célé (D 2018 036)

Vu les propositions d'implantation du groupe scolaire unique pour le primaire du RPI de la vallée du Célé explicitées par les communes de Brengues et de Marcilhac sur Célé,

Vu leurs engagements respectifs à réaliser les travaux nécessaires à cette implantation,

Vu le SCOT du Pays de Figeac qui se fixe comme objectif de "renforcer le rôle structurant de Marcilhac sur Célé dans la vallée du Célé" ,

Considérant que le maillage scolaire est un élément premier d'aménagement des territoires ruraux,

Considérant le positionnement géographique de Marcilhac sur Célé et la proximité des communes de Saint Chels et de Blars susceptibles d'y scolariser des enfants,

Considérant la proximité géographique de la commune de Brengues et des communes de Livernon, Bédrier et Gréalou dotées de groupes scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'implantation compatible avec le SCOT du Pays de Figeac , la plus susceptible d'assurer l'attractivité de chacune des communes de la vallée du Célé et la pérennité des équipements scolaires dans la vallée du Célé, c'est à dire celle proposée par la commune de Marcilhac sur Célé